Le Marché du lundi

23 novembre 2026

ecofi Actifs pour le futur

Les marchés financiers, acteurs du financement des enjeux sociaux

Pouvoir d'achat, accès au logement, santé, éducation et emploi : les enjeux sociaux occupent une place centrale. Dans un contexte de contraintes budgétaires et de transformation des modèles économiques, leur prise en charge appelle la mobilisation de sources de financement complémentaires à l'action publique.
La transition écologique renforce également la nécessité de concilier objectifs environnementaux et sociaux, afin d'accompagner les populations et les territoires les plus exposés.

Les marchés financiers peuvent contribuer à cet effort en orientant les capitaux vers des activités répondant à des besoins sociaux identifiés. Cette contribution prend notamment la forme d'émissions d'obligations sociales (Social Bonds) et d'obligations durables (Sustainability Bonds). Le financement de l'économie sociale et solidaire constitue également un autre levier.

Les obligations sociales et durables : relier financement et projets

Les obligations sociales et durables permettent aux émetteurs d'associer une levée de fonds à des projets définis. Elles offrent aux investisseurs une visibilité sur l'utilisation des capitaux mobilisés.

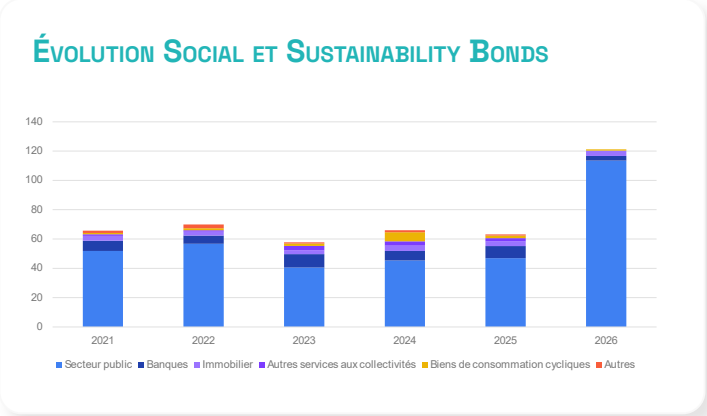
Les *Social Bonds* sont des obligations dont le produit est exclusivement affecté au financement ou au refinancement de projets sociaux éligibles. Ceux-ci peuvent concerner le logement abordable, l'accès aux services essentiels, la santé, l'éducation, la sécurité alimentaire ou la création d'emplois. Le cadre d'émission précise les objectifs poursuivis et les populations bénéficiaires.

Les *Sustainability Bonds* financent, au sein d'une même émission, des projets sociaux et environnementaux. Ils peuvent, par exemple, soutenir à la fois des logements sociaux et des infrastructures contribuant à la transition écologique. Ils se distinguent ainsi des Social Bonds, centrés sur les objectifs sociaux, et des Green Bonds, consacrés aux projets environnementaux.

Les principes volontaires de l'*International Capital Market Association* (ICMA) constituent un cadre de référence pour ces émissions. Ils reposent sur quatre composantes : l'utilisation des fonds, l'évaluation et la sélection des projets, la gestion des fonds levés et le reporting. Une revue externe est recommandée afin d'apprécier la cohérence du dispositif. Les informations publiées permettent ensuite de suivre l'affectation des capitaux et, lorsque cela est possible, les résultats sociaux obtenus.

Un marché européen en voie de maturité

Dès 2018, Danone a ouvert la voie en devenant le premier émetteur privé à lancer une obligation sociale. Le marché européen des obligations sociales et durables a ensuite pris son essor après la crise sanitaire. Le programme SURE de l'Union européenne, destiné à financer les dispositifs d'activité partielle dans les États membres, a contribué à structurer les émissions souveraines sociales à grande échelle. En France, la CADES, chargée d'amortir les déficits cumulés de la Sécurité sociale, s'est imposée comme un émetteur de référence, avec un encours supérieur à 147 milliards d'euros. Après le recul des volumes lié à la hausse des taux jusqu'en 2023, le marché a progressivement repris en 2024 et 2025.



L'année 2026 marque une forte accélération des émissions. Les émetteurs publics, qui représentent près de 70 % de l'offre, en sont les principaux moteurs. La décision de KfW d'appliquer un label durable à l'ensemble de son programme obligataire représente à elle seule près de 40 % des émissions de l'année. En France, la CADES et l'Unédic ont anticipé leurs émissions dans un contexte budgétaire sensible et à l'approche de l'élection présidentielle de 2027. Par ailleurs, les incertitudes entourant la réforme du SFDR ont renforcé la demande des investisseurs pour des obligations explicitement labellisées, élargissant la base d'investisseurs et améliorant les conditions de financement des émetteurs publics.

La dynamique est plus contrastée dans les autres secteurs. La hausse des remboursements d'obligations ESG a réduit la capacité de financement des banques et limité leurs nouvelles émissions labellisées, notamment sociales et durables. Le financement du logement social permet à l'immobilier de se redresser progressivement. Quant à la participation des entreprises, elle demeure ponctuelle et opportuniste.

Le marché se structure donc rapidement : les émissions deviennent plus régulières et institutionnalisées, tandis que les obligations sociales et durables s'affirment comme un instrument de financement privilégié pour les grands emprunteurs publics européens.

La finance solidaire : un levier de financement en pleine croissance

Apparue en France au début des années 80, la finance solidaire s'est appuyée sur des mouvements citoyens souhaitant agir avec leur épargne, faisant face au constat du déficit de financement traditionnels, pour des organisations qui répondaient pourtant efficacement à des défis sociaux : lutte contre le mal-logement, accès à l'emploi, aide humanitaire internationale, bien vieillir, etc.

La finance solidaire est une composante de la finance durable dont l'objectif principal est de financer l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), secteur d'activité rassemblant des associations, des coopératives, des mutuelles, des fondations et des entreprises à forte utilité sociale et environnementale.

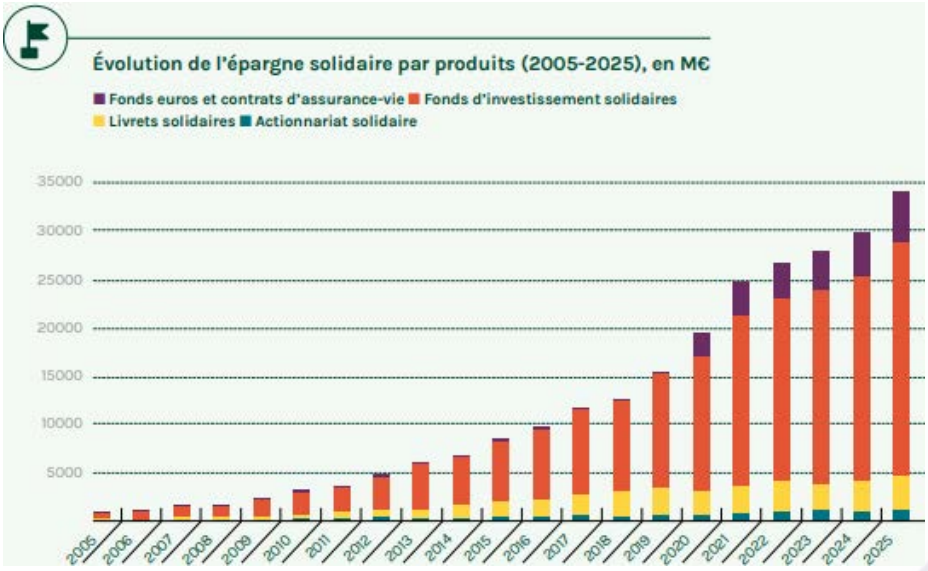
Aujourd'hui, la finance solidaire représente 34 milliards d'euros d'épargne. Ce montant a été multiplié par 4 au cours des 10 dernières années. L'épargne solidaire se répartit entre trois canaux : 18 milliards d'euros (54 %) relèvent de l'épargne salariale solidaire, notamment via des FCPE solidaires ; 14,2 milliards d'euros (42 %) sont déposés sur des produits distribués par les banques et les assureurs, livrets de partage et assurance-vie notamment ; 1,3 milliard d'euros (4 %) est investi directement par des particuliers au capital d'entreprises solidaires.

Les sociétés de gestion commercialisant des fonds solidaires, principaux financeurs de l'ESS en France, possèdent un panel d'outil d'investissement et de financement efficace pour répondre aux défis sociaux, qu'ils soient locaux, nationaux, ou internationaux. En 2024, les flux des investissements solidaires se répartissaient comme suit :

- 24% pour l'accès au logement
- 22% pour des actions sanitaires et sociales
- 7% pour l'agriculture durable
- 7% pour l'accès à l'emploi
- 6% pour la solidarité internationale
- 6% pour l'économie de proximité
- 4% pour l'éducation et la culture

Le reste se compose de 24 % d'investissements fléchés vers des projets à fort impact environnemental selon le Zoom 2025 sur la finance solidaire de FAIR.

Ainsi, face à l'intensification des défis sociaux et environnementaux, la finance solidaire s'affirme comme une réponse pertinente, suscitant l'intérêt des citoyens et des investisseurs, avec un niveau d'épargne qui progresse chaque année, malgré un passage à l'échelle qui tarde à s'opérer.



Source : FAIR et La Croix, Baromètre de la finance solidaire, juin 2026 d'après les données de l'Observatoire de la finance à impact social de FAIR.



Miguel Rodrigues,
Gérant Multi-actifs
Gabriel Saumier,
Chargé des investissements solidaires

Source : Ecofi, le 23 novembre 2026.

Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Document non contractuel. Les analyses et les opinions mentionnées ci-dessus représentent le point de vue de l'auteur. Elles sont émises en date du 20 novembre 2026 et sont susceptibles d'évoluer. Elles ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ecofi à partir de sources qu'elle estime fiables. Ecofi se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis. Il est produit à titre d'information uniquement et ne constitue pas une recommandation d'investissement personnalisée.